

Temps long et temps court de la rénovation urbaine

La dimension temporelle dans la gestion des affaires publiques est une donnée incontournable sur laquelle les élus n'ont pas toujours prise. Pour les projets structurants, ceux qui engagent l'avenir de la commune sur le long terme, on sait qu'ils nécessitent un temps long de maturation, de concertation, d'élaboration puis de réalisation.

C'est le cas de la restructuration du centre ancien sur laquelle nous travaillons depuis plus de cinq années et qui n'a démarré qu'en 2018 avec la démolition de l'îlot ancien "la Séranne", annoncée et proposée par l'équipe actuelle dans le programme des élections municipales de 2014. Depuis cette date, nous avons engagé des concertations avec les services de l'État pour arriver à cette première étape car les délais administratifs, ici de démolition, sont longs. Idem pour la concession d'aménagement avec Territoire 34 car on ne signe pas une telle concession sans s'assurer que les garanties pour la commune soient optimales. Grâce à cette signature, Hérault Habitat a pu enfin vendre l'îlot Charles Benoit à Territoire 34, alors que l'organisme HLM attendait cette vente depuis 7 ans. Le temps de la concertation avec la population a donc pu s'ouvrir et de nombreux habitants de Ganges ont pu s'impliquer dans ce projet, le 9 février et le 19 février. Je les remercie sincèrement et les propositions concrètes faites seront discutées avec le Conseil Municipal, le vendredi 15 mars. Une fois cette étape franchie, un appel d'offre sera lancé pour retenir un cabinet d'architecte, pour élaborer un plan d'action et chiffrer le coût des opérations de rénovation prévues. Alors seulement nous pourrions demander aux partenaires financiers de voir à quelle hauteur de subventions nous serons épaulés. C'est donc un projet qui engage la ville sur les cinq prochaines années, mais dont les grandes orientations seront fixées dès le 15 mars prochain.

Nous nous étions aussi engagés en 2014 pour la réfection des voiries Jeu de Ballon, rue Pasteur et Biron. Cela fait 4 ans que je négocie avec le Service Voirie du département pour la rétrocession après remise en état de ces voiries départementales. C'est avec l'appui décisif de Monsieur Rigaud et suite à la venue du Vice-Président chargé des routes, Monsieur Philippe Vidal, que nous avons obtenu satisfaction. Les travaux débiteront fin mars pour la première phase et en septembre pour la deuxième. Ils engendreront des nuisances pour les riverains et les commerçants, puisque nous en profitons pour réhabiliter les trottoirs, datant de plus de 50 ans. C'est devenu indispensable et ces nuisances seront vite oubliées quand on verra la transformation de ces artères principales de la ville. Très bientôt, des informations précises seront données, dès que le Département qui a la maîtrise d'œuvre nous les transmettra.

Ces deux exemples montrent qu'en politique, la patience et la ténacité sont indispensables pour mener à bien des projets structurants de rénovation urbaine.

Heureusement, il y a les projets plus raisonnables, possibles dans des délais plus courts et tout aussi importants, pour assurer l'embellissement de Ganges. C'est le cas dans les cimetières, et dans quelques petites rues en mauvais état depuis trop longtemps (impasse Mazet, rue donnant dans celle des Iris etc). Le temps est une chose, la contrainte financière en est une autre. Nous devons rester vigilants sur la bonne tenue du budget et donc fixer des priorités.

C'est cette alternance entre longue et courte durée qui permet finalement de ne jamais oublier le cap, celui d'une politique urbaine redynamisant notre ville.

Michel Fratissier,
Maire de Ganges



Mairie de Ganges

Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tel : 04 67 73 85 03

Site internet : www.ganges.fr

PROJETS "Cœur de Ville"

La municipalité veut redynamiser son cœur de ville et développer l'attractivité de son bassin de vie. Pour cela elle a engagé deux projets :

- un projet de rénovation du centre ancien "Cœur de ville" avec Territoire 34,
- un projet de territoire "Ganges Bourg Centre" avec la Région Occitanie.

Ces deux projets, bien que différents, visent un objectif commun : embellir la ville et le cadre de vie. Valoriser le patrimoine, assurer un accueil soigné avec des services de proximité, créer des espaces publics conviviaux de rencontre, privilégier les cheminements piétons et cyclables, développer l'économie et renforcer la dynamique commerciale, "booster" l'attrait touristique : tels sont les enjeux aujourd'hui.

Une 1ère concertation auprès des habitants a eu lieu sur le marché et au théâtre Albarède en 2018. La seconde concertation a été lancée le samedi 9 février 2019. Le maire a expliqué qu'un projet d'aménagement se prépare de deux manières : technique d'une part mais aussi consultative. La ville de Ganges engage cette démarche de concertation auprès des habitants pour avoir une approche plus complète en recueillant le point de vue de ceux qui vivent à proximité et de ceux qui pratiquent cet environnement au quotidien. La fréquentation a été très satisfaisante, 70 personnes ont assisté à la présentation du diagnostic de la ville par l'agence Traverses travaillant sur le projet. Les habitants ont participé dans un second temps à la balade urbaine du cœur de ville. L'idée était d'imaginer, à partir d'une connaissance plus précise du terrain, un aménagement de ce cœur de ville. Cet état des lieux a permis de travailler des propositions dans un atelier forum participatif.

Le dernier rendez-vous du 15 Mars réunira les habitants et les élus. Les grandes lignes du projet seront alors dévoilées. Suivront les études de faisabilité technique et financière qui détermineront et finaliseront les choix. Nous vous attendons nombreux le 15 mars à 18h30 à la Salle des mariages. Vous pouvez suivre l'avancée du projet sur le site internet de la Mairie de Ganges.



110 000 €

C'est le montant du gain généré par la venue de nouvelles entreprises sur Ganges et versé à la Communauté de Communes. Ce gain est versé à la Communauté de Communes qui nous restitue ensuite 25% de cette somme pour le budget communal. Ce chiffre est le témoin de la réelle dynamique économique que vous pouvez observer sur la ville. Et derrière ce dernier il y a la création de nombreux emplois. Nous espérons encore bien davantage dans l'avenir car dans ces 110 000€ ne sont pas comprises les entreprises installées en 2018. Grâce à une gestion rigoureuse du budget, un résultat excédentaire suffisant va permettre d'équilibrer le financement des investissements, nombreux en 2018, et les travaux mis en chantier à ce jour pourront être poursuivis. L'aménagement du Cours de la République est à présent terminé. Près du cimetière protestant, chemin du Lauzas, 26 places de parking ont



été aménagées. Le square est redessiné avant d'être fleuri et agencé en un espace convivial de rencontre autour de quelques bancs. La voirie n'est pas oubliée. Des travaux ont déjà commencé et seront complétés par les projets inscrits au budget 2019 en cours d'élaboration. Le Conseil Départemental va intervenir dans le centre ville en réalisant des travaux de réfection sur les Avenues Pasteur, Ch. de Gaulle et Jeu de Ballon. Le démarrage est fixé au 25 Mars. Circulation et stationnement seront alors interdits pendant environ un mois et demi.

Concours "Ganges fleurie" 2019

Avec l'arrivée du printemps, Ganges organise pour la 2ème année, un concours invitant chacun et chacune à être acteur de son cadre de vie en participant à l'embellissement de la ville par le fleurissement. Cette action s'inscrit dans la démarche "label qualité de vie" qui a été obtenue en 2017 et se matérialise par le classement 1 Fleur pour notre ville. A la préoccupation d'une bonne gestion de l'environnement (engagement Ophyto, préservation de la biodiversité, plantation d'essences méditerranéennes dans un souci d'économie de l'eau) s'ajoute le souhait de donner une image favorable de Ganges sur le territoire, de mettre en valeur son histoire et son authenticité.

Inscriptions ouvertes du 1er Avril au 31 Mai 2019. Le règlement du concours pourra être consulté et les bulletins d'inscription retirés à l'accueil de la Mairie ou téléchargés sur le site internet



Interdiction de brûler les déchets verts

Le Préfet de la région Occitanie rappelle l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre en raison de son impact sur la santé et pour garantir une meilleure qualité de l'air que nous respirons. En effet, ce brûlage émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et son environnement.

Les solutions : le broyage des végétaux qui peut

servir de paillage dans le jardin, le composteur individuel, le dépôt sur l'espace aménagé à cet effet près de la station d'épuration. Des bacs à compost peuvent être commandés et livrés en Mairie au prix de 15€.

En savoir plus :

occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Poubelles : Stop aux incivilités

Si la plupart des administrés ont un comportement exemplaire, les employés communaux en charge de l'entretien des espaces "propreté" constatent régulièrement des dépôts sauvages, du plus insignifiant au plus inconcevable.

Les espaces "propreté" implantés dans la commune constituent l'un des maillons de la collecte des déchets ménagers. On y retrouve les conteneurs permettant de collecter et trier la plupart des déchets courants : le verre, tous les emballages (qu'ils soient plastiques ou métalliques), les papiers, petits cartons et journaux, le textile et bien entendu les ordures ménagères. Les autres déchets trouvent naturellement leurs places à la déchetterie.

Ce détour par la déchetterie ne semble pas convenir à quelques usagers qui préfèrent entasser entre les conteneurs cartons, appareils électroménagers et autres résidus de travaux, voire de déménagement le week-end. Nous essayons d'embellir notre ville, cet effort doit être collectif.

Le Syntoma et la Communauté de Communes communiquent :

Déchets toxiques des particuliers

À ce jour, aucun opérateur de collecte n'est agréé par le Ministère. La filière est provisoirement bloquée.

Type de déchets : Engrais universel - peinture - chlore - insecticide.

Nous vous prions de bien vouloir conserver ces déchets chez vous jusqu'au rétablissement de la filière.

"A quoi tu rêves"

Un projet réalisé par Eureka'Art depuis le mois de décembre. Il est basé sur le **collectage de paroles d'habitants** et réalisé avec des partenaires complices que sont les associations "De l'autre côté", "Les mots en partage" et "Sésame", ainsi que la Médiathèque, l'Accueil, l'école primaire de Saint-Jean-de-Buèges et le collège Louise-Michel. Ces ateliers ont été animés par Charlotte Tessier, comédienne et metteuse en scène de la Compagnie la Bouillonnante qui a mené un travail tout en douceur de mise en voix et en corps. **Le Samedi 27 Avril**

2019 à partir de 18h, vous pourrez découvrir les rêves des habitants dans **une balade contée** au départ du Cours de la République, suivie d'une fête sur la place de la Paix.



Rencontres agricoles

Ganges organise ses "Rencontres Agricoles" et transforme le centre-ville en ferme géante ! **Le dimanche 19 Mai 2019**, et pour cette 4ème année, vous pourrez apprécier **3 représentations exceptionnelles de dressage de chevaux lusitaniens**. Bien entendu, les animations devenues incontournables seront présentes : tonte de brebis, dressage des chiens de berger, construction d'un mur en pierre sèche, flage de laine, vannier, tourneur sur bois, coutelier et autre forgeron... Parmi les nouveautés, on notera les démonstrations d'un souffleur de verre et d'un bouilleur de cru. Vous pourrez participer à des ateliers : fabrication de bougie, d'objets en schiste, de fromages, atelier abeille ou vers à soie... Les animaux ont également répondu présents : poules, vaches, cochons, pigeons, chevaux, poneys, lapins, insectes et bien d'autres, seront là pour ravir petits et grands... Les plus petits pourront pêcher la truite, écouter une histoire ou s'amuser sur des structures gonflables ! **Marché et floralies toute la journée.**

Médiathèque Lucie Aubrac

En partenariat avec les Elvis platinés, **samedi 25 Mai à partir de 18h**, 4 spectacles déambulatoires de 20 mn chacun dans la cour de la Médiathèque. "Pourquoi l'enfant cuisait dans la polenta", tiré du roman d'Aglaia Vetranyi et adapté par la comédienne Deborah Maurin.

Drôle, absurde, mélancolique, tragique dans sa légèreté même, ce monologue évoque une descente aux enfers où de l'innocence enfantine ne subsisteront que quelques traits d'humour, une langue directe, traversée d'éclairs poétiques, et... le désir de vivre.

Fête de la musique

Vendredi 21 Juin à partir de 18h30 sur le plan de l'Ormeau se succéderont : "La bande à bonhomme", fanfare de St-Bauzille-de-Putois, ouvrira la fête, "Les Doréminettes", un trio féminin au style des années 40 saura vous faire swinger, "Drom blanchard quartet" vous fera danser autant sur des swings endiablés que sur des musiques tziganes ou des rumbas gitanes aux couleurs blues et jazz.

Thés dansants

Pour le plus grand plaisir de nos séniors, les **thés dansants reprennent en Mars** de 14h30 à 17h00 à la salle des fêtes de Ganges :
- **le mercredi 20 Mars**, avec Georges de Villeneuve Orchestra,
- **le mercredi 17 Avril**, avec DJ Aurélien et ses musiciens,
- **le mercredi 15 Mai**, avec Jean Pierre Variétés.

La période estivale étant marquée par de nombreuses animations organisées par la municipalité, nous nous retrouverons en Septembre pour une nouvelle programmation.

À propos des élections

L'élection des représentants de la France au Parlement européen aura lieu le 26 Mai 2019. **La date limite d'inscription sur les listes électorales** est fixée au 30 mars 2019. Pour vous inscrire, vous devez justifier de votre identité et de votre nationalité. Pour cela, seule la carte nationale d'identité ou le passeport (valide ou périmés depuis moins de 5 ans) permettent de justifier simultanément de votre identité et de votre nationalité.

À défaut, vous devez fournir :

- une pièce justifiant de votre identité (par exemple : carte vitale, permis de conduire sécurisé...)
- une pièce justifiant de votre nationalité (par exemple : acte de naissance de moins de trois mois, certificat de nationalité, ampliation du décret de naturalisation...)

Selon votre situation, pour attester de votre attache avec la commune, vous devez produire un justificatif de domicile récent :

- s'il s'agit de votre résidence, un justificatif de domicile de moins de 3 mois (la facture de téléphone mobile n'est pas acceptée),
- si vous avez moins de 26 ans et si vous vivez chez vos parents : un document attestant du lien de filiation + le justificatif de domicile du parent,
- si vous vivez chez une autre personne, une attestation de moins de 3 mois signée par la personne vous hébergeant + un document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire par ex) + copie de la carte d'identité de l'hébergeant.

Au moment du vote, conformément à l'arrêté du 16 Novembre 2018, les pièces permettant de justifier de votre identité sont les suivantes :

- carte d'identité ou passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans
- ou carte du combattant avec photographie délivrée par l'Office National des anciens combattants et victimes de guerre
- ou permis de conduire sécurisé et conforme au format « Union Européenne »

En Avril 2019, la totalité des électeurs recevra une carte électorale.

Accueil des nouveaux arrivants

Vous êtes installés depuis peu dans notre commune. Mr Fratissier, Maire de Ganges, sera heureux de vous accueillir **le 28 Mars 2019 à 18h30** dans la Salle des mariages de la Mairie. A cette occasion et autour du verre de l'amitié, vous pourrez rencontrer et échanger avec l'équipe municipale qui vous présentera la commune à travers ses projets, sa vie associative, sportive et culturelle...

Bien-être physique après 60 ans

Proposé par l'EPPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire) de l'Hérault, **Acti'March®** est une activité de marche rapide, accessible à tous, destinée aux personnes qui veulent renouer avec l'activité sportive et améliorer leur condition physique. Les bienfaits de ce programme ont été prouvés scientifiquement.

Vous aurez tous les renseignements lors de la réunion d'information :

Mercredi 13 Mars 2019 à 15h00 dans la Salle des Mariages de la Mairie de Ganges.

Festival de théâtre Plein Feu

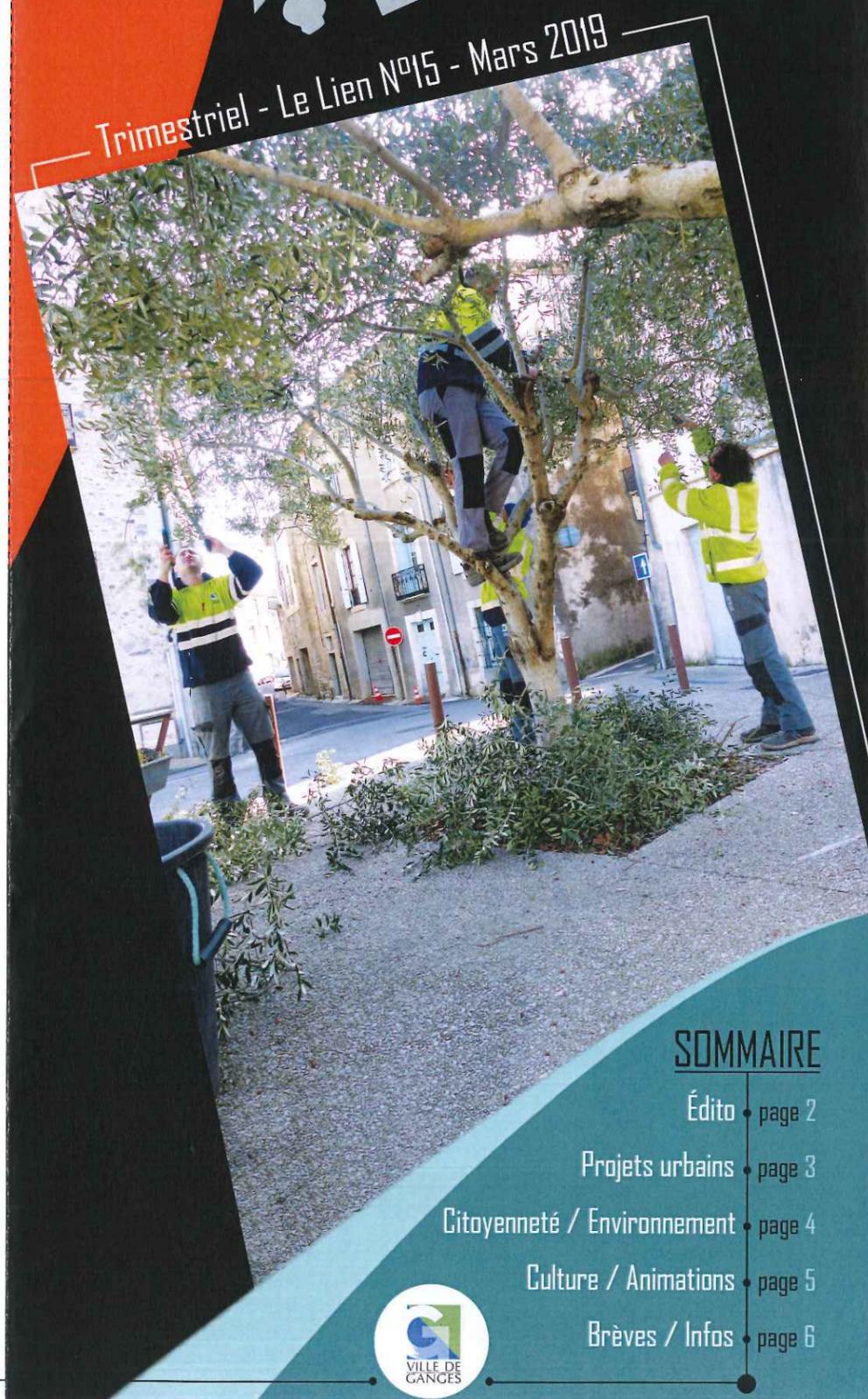
Le théâtre de l'Albarède, en partenariat avec l'Agantic, est heureux de vous accueillir du **lundi 3 juin au dimanche 16 juin 2019** pour découvrir les nouvelles créations des ateliers théâtre lors de son festival Plein Feu.

Sortie obligatoire pour cet incontournable festival de théâtre joué par la jeunesse, pour la jeunesse. **Venez partager en famille** les écritures théâtrales d'auteurs vivants qui nous questionnent sur l'enfance et l'adolescence.

Renseignements auprès de l'Agantic : 04 67 73 20 05 et au théâtre : 04 67 73 15 62



Trimestriel - Le Lien N°15 - Mars 2019



SOMMAIRE

Édito page 2

Projets urbains page 3

Citoyenneté / Environnement page 4

Culture / Animations page 5

Brèves / Infos page 6

